

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. ERIC LE DISSES**

OBJET : RD 538 - Sénas - Aménagement de l'avenue du Lubéron - Convention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Pistes cyclables, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a réalisé une piste cyclable et des aménagements adaptés pour les véhicules légers sur la RD 538 en agglomération, avenue du Lubéron, à Sénas du PR0 au PR0+525.

Il a été convenu que l'entretien et l'exploitation de ces ouvrages seront assurés par la Commune de Sénas.

Afin de définir les modalités d'intervention et les domaines de responsabilités du Département et de la Commune de Sénas dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation du domaine public routier départemental en agglomération, une convention est nécessaire.

Cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL